

TITRES PROFESSIONNELS – VAE

*Trois nouveaux titres professionnels
accessibles par la VAE sont créés*

*Arrêtés du 21 et 22 octobre 2003,
JO du 08/11/03*

Pour rappel les titres professionnels constituent des certifications professionnelles délivrées par le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils attestent que les titulaires de ces titres maîtrisent les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. Ces titres peuvent être obtenus par la voie de la formation professionnelle continue mais aussi par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE) sous réserve d'être inscrits au répertoire national des certifications professionnelles.

I. LE TITRE PROFESSIONNEL D'ENCADRANT TECHNIQUE D'INSERTION

Ce titre professionnel est classé au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité 332 t (code NSF).

Le titre professionnel d'encadrant technique d'insertion est composé de trois unités constitutives :

1. organiser et animer une activité de production ;
2. faire acquérir des règles et des gestes professionnels en situation de travail ;
3. participer au suivi de la personne dans son parcours d'insertion en relation avec les acteurs internes et externes.

Elles peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

Informations requises pour l'inscription du titre professionnel au répertoire national des certifications professionnelles

Résumé du référentiel d'emploi

L'encadrant technique d'insertion utilise des situations de production, notamment dans des structures d'insertion par l'activité économique, afin que les personnes en difficultés sociales et professionnelles acquièrent ou retrouvent des repères professionnels en vue de la construction ou de la consolidation d'un projet de réinsertion. Par ailleurs, il est responsable de l'atteinte des objectifs de production de son unité.

L'encadrant technique d'insertion organise des activités de travail liées aux exigences de la production de la structure d'insertion. Il s'appuie sur les situations de travail pour transmettre et faire acquérir aux personnes en insertion les comportements professionnels attendus dans une entreprise classique.

Les organisations du travail et les horaires pourront dépendre des exigences de la production, de la commande du client et des statuts des personnes en insertion.

L'ensemble des activités professionnelles de l'encadrant technique d'insertion se réalise au regard d'un public, adulte ou jeune, composé de femmes et d'hommes, valides ou handicapés, de niveaux de formation initiale différents, d'origines sociales, ethniques et confessionnelles différentes. L'encadrant technique d'insertion accueille, oriente et accompagne chaque personne sans discrimination.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification

1. Organiser et animer une activité de production

- A partir d'une commande adressée à la structure d'insertion, organiser la réalisation de la commande en prenant en compte les délais de réalisation, les critères de performance attendus et les caractéristiques des salariés en insertion (capacité, motivation, contrainte).
- Assurer la progression de la réalisation de la commande auprès de la ou des personnes en insertion, en prenant en compte les difficultés qu'elles rencontrent ainsi que les contraintes liées à la réalisation et l'organisation prévue.
- Réguler les relations entre les membres de l'équipe et créer un climat de travail favorable à la progression de la réalisation pour favoriser la resocialisation des personnes.
- Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

2. Faire acquérir des règles et des gestes professionnels en situation de travail

- Faciliter l'apprentissage, en situation de travail, des savoirs et savoir-faire à une ou des personnes en leur indiquant les méthodologies adaptées à la situation par une démonstration argumentée et en vérifiant leur acquisition.
- Accompagner la (les) personne(s) dans leur mise en perspective professionnelle en les aidant à confronter leur comportement vis-à-vis de l'activité professionnelle et leur projet d'(re)insertion.
- Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

3. Participer au suivi de la personne dans son parcours d'insertion en relation avec les autres acteurs internes et externes

- Accueillir et suivre la personne pour faciliter son intégration au sein de la structure et de l'équipe de travail en préparation de son insertion professionnelle future.
- Encadrer la personne dans ses relations sociales et affectives au sein de l'équipe pour qu'elle acquière des comportements sociaux adaptés.
- Assurer la médiation entre la personne et les partenaires (internes et externes) impliqués dans son projet d'insertion et/ou les personnes ressources pouvant l'aider à dépasser les difficultés rencontrées (administratives, sociales, affectives...).
- Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

Secteurs d'activités ou types d'emploi accessibles par le détenteur du titre

L'encadrant technique d'insertion intervient dans des structures très diversifiées d'insertion par l'activité économique (IAE), des chantiers école, des collectivités territoriales, des organismes de formation ou des dispositifs d'aide à l'insertion des travailleurs handicapés.

- Code ROME : 23151 - Educateur/intervenant éducatif.
- Réglementation de l'activité : Néant.
- Autorité responsable de la certification : Ministère chargé de l'emploi.
- Bases légales et réglementaires : Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ; Décret n° 2002-1029 du 2 août 2002 ; Arrêté du 25 novembre 2002.

II. LE TITRE PROFESSIONNEL DE CONSEILLER(ÈRE) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce titre est classé au niveau III de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité 332 t (code NSF).

Le titre professionnel de conseiller(ère) en insertion professionnelle est composé de quatre unités constitutives :

1. accueillir des personnes en difficulté d'insertion et analyser la demande pour favoriser la démarche d'accompagnement ;
2. accompagner les personnes dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
3. mettre en œuvre des relations avec les employeurs en matière d'insertion ;
4. participer au montage et à la conduite de projets dans le champ de l'insertion.

Elles peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles (CCP) dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 novembre 2002 susvisé.

Informations requises pour l'inscription du titre professionnel au répertoire national des certifications professionnelles

Résumé du référentiel d'emploi

Le/la conseiller(ère) en insertion professionnelle mobilise et développe l'ensemble des moyens, ressources et relations nécessaires à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion.

L'action du/de la conseiller(ère) en insertion professionnelle vise :

- à aider ces publics à construire et à s'approprier un parcours réaliste d'insertion, de réinsertion ou de transition sociale et professionnelle et à surmonter progressivement les difficultés rencontrées ;
- à accompagner la mise en œuvre de parcours d'insertion et/ou de projet débouchant sur l'emploi ou l'activité.

Les activités professionnelles sont exercées sur une zone géographique déterminée, dans le cadre des missions relevant de sa structure, sous la responsabilité de son directeur ou de son chef de service.

L'ensemble des activités professionnelles du/de la conseiller(ère) en insertion professionnelle est réalisé au regard d'un public, adulte ou jeune, composé de femmes et d'hommes, valides ou handicapés, de niveaux de formation initiale différents, et des origines sociales, ethniques et confessionnelles différentes.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification

1. Accueillir des personnes en difficulté d'insertion et analyser la demande pour favoriser la démarche d'accompagnement

- Analyser la demande et les besoins de la personne en appréciant le caractère d'urgence de la situation.
- Informer et orienter une personne ou un groupe de personnes en difficulté sur les ressources en matière d'insertion sociale et professionnelle.
- Réguler les comportements et/ou situations problématiques en gérant les flux et les temps d'attente pour créer les conditions d'un accueil personnalisé.
- Mettre à disposition des informations écrites et orales en fonction de la situation en respectant les règles de confidentialité.
- Rechercher et traiter l'information utile à la conduite des activités du/de la conseiller(ère) en insertion professionnelle (sur les mesures, les ressources, l'emploi et le territoire...).
- Assurer le montage et le suivi des dossiers administratifs (ou y participer) en utilisant les mesures en vigueur facilitant l'insertion.
- Analyser et formaliser sa pratique de conseiller(ère) en insertion professionnelle dans l'activité concernée.

2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Construire et contractualiser avec la personne son parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Suivre la progression et évaluer avec la personne les objectifs propres à chacune des étapes du parcours (et en tant que de besoin avec les professionnels également concernés).
- Assurer une médiation efficace vers l'emploi, notamment dans le respect des pratiques non discriminantes.
- Mettre à disposition des informations écrites et orales en fonction de la situation en respectant les règles de confidentialité.
- Rechercher et traiter l'information utile à la conduite des activités du/de la conseiller(ère) en insertion professionnelle (sur les mesures, les ressources, l'emploi et le territoire...).
- Assurer le montage et le suivi des dossiers administratifs (ou y participer) en utilisant les mesures en vigueur facilitant l'insertion.
- Travailler en équipe, en réseau ou en partenariat pour proposer et assurer la mobilisation de ressources en fonction des besoins et des urgences.
- Analyser et formaliser sa pratique de conseiller(ère) en insertion professionnelle dans l'activité concernée.

3. Mettre en œuvre des relations avec les employeurs en matière d'insertion

- Apporter un appui technique aux employeurs en matière d'insertion (recrutement, besoins en formation et qualification...).
- Assurer une médiation entre les logiques des publics en insertion et celles des employeurs pour rapprocher l'offre de la demande.
- Négocier les modes de collaboration entre le/la conseiller(ère) en insertion professionnelle et les acteurs de l'entreprise.
- Mettre à disposition des informations écrites et orales en fonction de la situation en respectant les règles de confidentialité.
- Rechercher et traiter l'information utile à la conduite des activités du/de la conseiller(ère) en insertion professionnelle (sur les mesures, les ressources, l'emploi et le territoire...).
- Assurer le montage et le suivi des dossiers administratifs (ou y participer) en utilisant les mesures en vigueur facilitant l'insertion.
- Analyser et formaliser sa pratique de conseiller(ère) en insertion professionnelle dans l'activité concernée.

4. Participer au montage et à la conduite de projets dans le champ de l'insertion

- Elaborer un projet et formaliser en équipe, réseau ou partenariat un cahier des charges, un plan d'action, une réponse à appel à projet à partir d'éléments de diagnostic dans le champ de l'insertion.

- Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet (moyens, communication...) dans le cadre des missions confiées à un/une conseiller(ère) en insertion professionnelle.
- Elaborer et mettre en œuvre le dispositif d'évaluation d'un projet en concertation avec l'équipe.
- Participer à des réunions de travail, rédiger les comptes rendus et les soumettre à la validation de l'équipe projet.
- Mettre à disposition des informations écrites et orales en fonction de la situation en respectant les règles de confidentialité.
- Rechercher et traiter l'information utile à la conduite des activités du/de la conseiller(ère) en insertion professionnelle (sur les mesures, les ressources, l'emploi et le territoire...).
- Travailler en équipe, en réseau ou en partenariat pour proposer et assurer la mobilisation de ressources en fonction des besoins et des urgences.
- Analyser et formaliser sa pratique de conseiller(ère) en insertion professionnelle dans l'activité concernée.

Secteurs d'activités ou types d'emploi accessibles par le détenteur du titre

L'emploi de conseiller(ère) en insertion professionnelle s'exerce dans des structures très diversifiées, notamment dans les missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), agences locales (ALE), plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE), dans des structures d'accueil et d'orientation, dans des organismes d'insertion et de formation, collectivités locales, structures de développement par l'économie, dispositifs d'aide à l'insertion des travailleurs handicapés.

- Code(s) ROME : 23221 - Conseiller en emploi et insertion professionnelle.
- Réglementation de l'activité : Néant.
- Autorité responsable de la certification : Ministère chargé de l'emploi.
- Bases légales et réglementaires : Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ; Décret n° 2002-1029 du 2 août 2002 ; Arrêté du 25 novembre 2002.

III. LE TITRE PROFESSIONNEL DE FORMATEUR(RICE) PROFESSIONNEL(LE)

Ce titre est classé au niveau III de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité 333 t (code NSF).

Le titre professionnel de formateur(trice) professionnel(le) d'adultes est composé de trois unités constitutives :

1. Animer des actions de formation ;
2. Accompagner des personnes en formation et suivre des parcours et des projets ;
3. Construire et conduire des actions spécifiques de formation.

Elles peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

Informations requises pour l'inscription du titre professionnel au répertoire national des certifications professionnelles

Résumé du référentiel d'emploi

Le/la formateur(trice) professionnel(le) d'adultes conduit en autonomie des dispositifs de formation d'adultes et anime des interventions relatives à son champ de compétences professionnelles. Il (elle) contribue, par la formation et à partir de son expertise technique, à la qualification (sociale et/ou professionnelle) des adultes qui lui sont confiés, pour leur permettre notamment l'accès ou le maintien dans une situation d'activité ou d'emploi.

L'emploi s'exerce généralement dans des organismes de formation publics et/ou privés opérant dans le champ de la qualification et/ou de l'insertion ou dans des entreprises, tous secteurs confondus, sur site ou en intégré. Les conditions d'exercice dépendent étroitement des types de structures et des organisations du travail, très diversifiées, et peuvent varier très sensiblement. Les interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers ; elles s'effectuent de manière relativement autonome tout en respectant les orientations de la structure et des objectifs de la formation concernée. Le/la formateur(trice) peut être salarié(e), intervenir à la vacation ou comme travailleur(euse) indépendant(e). Il (elle) travaille souvent en équipe et entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local. L'emploi exige disponibilité et mobilité.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification

1. Animer des actions de formation

- Préparer l'animation d'une formation collective ou individualisée, en présentiel ou en formation assistée par ordinateur (FOAD), en centre de formation ou sur poste de travail (Ingénierie pédagogique).
- Animer des séances en format collectif à partir d'un scénario (toutes situations d'apprentissages en groupe : formations collectives, regroupements de formations individualisées ou à distance).

- Animer des séances de formation en format individualisé, en présentiel, en formation assistée par ordinateur (FOAD) ou sur le poste de travail.
- Accompagner et évaluer les apprentissages dans une formation collective ou individualisée, en présentiel ou en formation assistée par ordinateur (FOAD), et en centre de formation ou sur le poste de travail.
- Assurer la conduite administrative et pédagogique d'une action de formation.
- Contribuer à la valorisation et au développement de dispositifs ou d'actions de formation par l'activité d'animation.

2. Accompagner des personnes en formation et suivre des parcours et des projets

- Orienter, positionner et construire des parcours individuels de formation combinant différentes modalités.
- Suivre les projets professionnels et gérer l'alternance en formation/emploi.
- Accompagner les personnes isolées ou en difficulté dans leur parcours et leurs apprentissages.
- Conduire des entretiens individuels dans le cadre d'une formation.
- Contribuer à la valorisation et au développement de dispositifs ou d'actions de formation par l'activité d'accompagnement.

3. Construire et conduire des actions spécifiques de formation

- Construire le scénario pédagogique global d'une action spécifique de formation dans sa spécialité.
- Construire un projet d'action spécifique de formation dans sa spécialité à partir du cahier des charges de la demande.
- Conduire et évaluer un projet et/ou une action spécifique de formation dans sa spécialité.
- Évaluer et/ou valider les acquis professionnels et/ou de l'expérience dans sa spécialité.
- Contribuer à la valorisation et au développement de dispositifs ou d'actions de formation par l'activité d'ingénierie.

Secteurs d'activités ou types d'emploi accessibles par le détenteur du titre

Organismes de formation d'adultes.

Services de formation.

- Code(s) ROME : 22211 - Formateur ; 22212 - Conseiller en formation.
- Réglementation de l'activité : Néant.
- Autorité responsable de la certification : Ministère chargé de l'emploi.
- Bases légales et réglementaires : Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ; Décret n° 2002-1029 du 2 août 2002 ; Arrêté du 25 novembre 2002.